

Le concept d'« idéologie génocidaire » : un leurre sémantique et épistémologique au service du pouvoir de Kigali

Résumé :

Le concept d'« idéologie génocidaire » occupe une place centrale dans le narratif officiel du régime rwandais dirigé par Paul Kagame. Utilisé pour légitimer tant la répression intérieure que les interventions militaires en République démocratique du Congo, ce concept est souvent présenté comme la cause principale du génocide de 1994 contre les Tutsi.

Cet article démontre que l'« idéologie génocidaire » constitue un leurre sémantique et épistémologique.

D'un point de vue logique, son usage conduit à une tautologie dépourvue de valeur explicative.

Sur le plan ontologique, il repose sur un biais platonicien qui attribue aux concepts une existence autonome, indépendante des contextes sociaux et historiques, ainsi que sur une erreur homéomorphe assimilant la nature des effets (le génocide) à celle de la cause.

Enfin, l'adjectif « génocidaire » opère un glissement rhétorique de la dénotation vers la connotation, créant une locution à forte charge affective mais conceptuellement vide.

S'appuyant sur les travaux empiriques de Scott Straus et Lee Ann Fujii, l'article montre que le génocide de 1994 résulta principalement d'une exploitation aiguë de la peur collective, de la pression sociale intra-hutu et de l'opportunité dans un contexte de guerre civile et de chaos, et non de l'internalisation massive d'une idéologie raciste préexistante.

Instrumentalisé par le pouvoir de Kigali, ce concept sert avant tout à verrouiller le débat, à disqualifier l'opposition et à occulter les responsabilités du Front patriotique rwandais (FPR) dans la dynamique ayant rendu le génocide possible. Une compréhension rigoureuse des violences de masse exige d'abandonner ce cadre fallacieux au profit d'une analyse des mécanismes concrets de la violence.

Mots-clés : idéologie génocidaire, génocide rwandais, épistémologie, rhétorique politique, Kagame, FDLR, mécanismes de la violence de masse.

Introduction

Depuis la prise de pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR) en 1994, la légitimité perçue du président Paul Kagame repose largement sur le contrôle strict du narratif entourant les causes et la genèse du génocide de 1994.

Un corpus sémantique officiel s'est imposé au fil du temps comme une vulgate quasi sacrée, comparable à la sunna composée des hadiths, recueil des actes et des paroles du prédicateur Mohammed (Mahomet) dans la tradition islamique.

Toute remise en question ou tout écart par rapport à cette narration expose son auteur à l'arsenal juridique et répressif du régime : lois sur le « révisionnisme », le « négationnisme » et, surtout, l'accusation de propagation d'une « idéologie génocidaire ».

Cette dernière accusation retiendra particulièrement notre attention.

Elle sert aujourd'hui au régime de Kigali à justifier son implication militaire et ses agressions territoriales répétées en République démocratique du Congo (RDC), sous le prétexte de la présence des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) aux côtés d'autres groupes armés.

Afin de singulariser la menace FDLR – pourtant loin de constituer un danger militaire existentiel pour le Rwanda –, les communicateurs du régime ont recyclé et élargi ce concept d'« idéologie génocidaire » prétendument inséminé dans les cerveaux ennemis.

Le présent article démontre que ce concept est non pertinent pour expliquer les causes du génocide de 1994, au cours duquel au moins 500 000 Tutsi de l'intérieur du Rwanda furent éliminés dans des conditions horribles.

Avant de présenter les facteurs structurels, politiques et sociaux qui ont mené au génocide et d'en expliquer les interactions et les mécanismes concrets qui en ont émergé, nous montrerons d'abord que les discours et systèmes théoriques mobilisant le concept d'« idéologie génocidaire » manquent de valeur logique et, par conséquent, de valeur scientifique.

Nous démontrerons ainsi que concevoir l'« idéologie génocidaire » comme une entité autonome, existant indépendamment des individus et des contextes sociaux – à la manière d'une essence platonicienne –, ne permet en rien d'expliquer les enchaînements concrets qui ont conduit à l'horreur de 1994.

Ce concept échoue à rendre compte tant du génocide des Tutsi de l'intérieur que des massacres de Hutu perçus comme sympathisants du FPR, souvent qualifiés de manière trompeuse de « Hutu modérés », cette expression suggérant implicitement que l'immense majorité des Hutu aurait été « extrémiste », alors même que la participation active aux tueries est estimée à moins de 5 % de la population hutu.

I - Analyse du concept d'« idéologie génocidaire » du point de vue logique et ontologique

Le concept d'« idéologie génocidaire », largement mobilisé par le régime de Kigali, mérite un examen rigoureux tant sur le plan logique que sur le plan ontologique.

Cette analyse vise à démontrer que son usage pose de profondes difficultés philosophiques et cognitives. D'une part, il conduit à une tautologie vide de contenu explicatif, puisqu'une tautologie n'a par définition pas de valeur ontologique (Cf. Mario Bunge). D'autre part, il repose sur des présupposés problématiques : une conception platonicienne des concepts, une erreur homéomorphe assimilant la nature de l'effet à celle de la cause, et un glissement rhétorique entre dénotation et connotation.

Ces trois dimensions seront examinées successivement, avant de montrer que ce cadre conceptuel s'avère incapable d'éclairer les mécanismes concrets du génocide de 1994 et d'aborder les causes empiriques.

A. L'usage du concept « idéologie génocidaire » conduit à une tautologie

L'énoncé « *l'idéologie génocidaire des Hutu a conduit au génocide* », en utilisant l'article défini, a selon nous la nature d'une formule analytique et non d'un jugement synthétique, au sens de la distinction kantienne.

En effet, ceux qui emploient ce concept le définissent implicitement comme une idéologie conduisant nécessairement au génocide. En application du principe de substitution, l'énoncé « *c'est l'infusion d'une idéologie génocidaire qui a conduit au génocide* » devient donc « *c'est l'infusion d'une idéologie conduisant au génocide qui a conduit au génocide* ».

Cela revient donc à énoncer une tautologie dépourvue de valeur explicative ou ontologique. C'est comme affirmer que « la volonté de Monsieur X de tuer son épouse a conduit Monsieur X à commettre un homicide volontaire sur son épouse ». Ou encore : « La volonté de tuer a conduit à tuer ».

À l'évidence, ces formulations n'expliquent rien des mécanismes réels, puisque les tautologies n'informent jamais sur le réel. Elles n'ont pas de portée ontologique.

Lorsque le régime rwandais prétend « combattre les FDLR parce qu'elles porteraient une idéologie génocidaire », il ne dit finalement rien de substantiel.

On explique le danger par le danger lui-même. Cette rhétorique dispense d'analyser les mécanismes réels : structures de pouvoir, crises économiques et politiques, dynamiques de peur, intérêts qui instrumentalisent ces récits, rôle des médias et des milices, contexte géopolitique (tensions avec la RDC, présence de groupes armés au Kivu, intérêts régionaux) et calculs de pouvoir concrets.

Une prévention sérieuse ne peut se contenter de faire de la locution « idéologie génocidaire » une incantation magique. Elle doit s'attaquer aux mécanismes réels.

B. Le biais platonicien

L'usage qui est par Kigali du concept d'« idéologie génocidaire » semble reposer sur l'idée que les concepts posséderaient une existence autonome, une réalité ontologique indépendante des pratiques langagières et des contextes historiques qui les produisent, comme si les circonstances, le contexte de guerre civile et le chaos ambiant n'avaient que très peu pesé sur la survenance de cette tragédie.

Cette thèse platonicienne a pourtant été largement réfutée : par Aristote lui-même, qui la subordonna à la matière, par la scolastique médiévale, puis par la philosophie analytique (Wittgenstein, Quine), le pragmatisme et l'anthropologie linguistique.

Les concepts ne sont pas des choses réelles : Ils n'ont pas d'essence éternelle. Comme le rappelait Mario Bunge : « *Les construits ne changent pas. Seules les choses réelles changent.* »

Considérer ou faire semblant de considérer l'« idéologie génocidaire » comme une entité autonome, indépendante des individus et des situations sociales, revient à adopter une ontologie platonicienne qui rend incompréhensibles les processus concrets ayant mené à l'horreur.

Cet usage se trouve renforcé par un biais cognitif classique : le biais de similarité ou erreur homéomorphe (du grec : même forme), selon lequel la nature des effets serait nécessairement identique à celle de la cause.

C. Le biais de similarité ou erreur homéomorphe

Assimiler arbitrairement la nature du résultat (le génocide) à celle de la « cause » (l'idéologie génocidaire), comme si la nature des effets déterminait celle de la cause résulte d'un biais cognitif. La commission d'actes génocidaires ne requiert pas nécessairement qu'une idéologie génocidaire soit encodée dans le cerveau de leur auteur.

Le plus souvent, la réalité est hétéromorphe : la cause et l'effet ont souvent des formes et des natures très différentes, voire radicalement opposées. Spinoza rappelait déjà que « *les effets ne ressemblent pas nécessairement à leurs causes* ».

La cause n'a pas besoin de « contenir » l'effet en miniature ; elle est souvent d'une nature très différente, modeste ou indirecte.

Une petite étincelle peut provoquer un immense incendie de forêt ; une mutation génétique ponctuelle peut mener, sur des millions d'années, à une nouvelle espèce ; un battement d'ailes de papillon (effet papillon en théorie du chaos) peut, en théorie, déclencher un ouragan.

En histoire, les grandes transformations (chute d'un empire, révolution) ont souvent des causes initiales modestes ou indirectes.

Ainsi, appliqué au génocide, cela signifie que des actes qualifiés de génocidaires ne nécessitent pas systématiquement une intention génocidaire ou l'intégration dans les structures mentales des perpétrateurs d'une idéologie particulière.

C'est ce qu'exprimait à sa manière la principale experte témoin auprès du TPIR, Alison Des Forges, auditionnée par la juridiction d'appel du TPIR, en employant ces termes :

« Tout en voyant l'existence d'un plan de façon claire, je n'ai aucune façon, aucune manière d'établir que les personnes qui ont participé à ce plan avaient l'intention de commettre un génocide et de... »

« Et, en fait, je suppose même que certaines n'avaient pas cette intention.

Question : Donc, Madame, vous pensez que des personnes ont pu participer à cette planification du génocide de manière non intentionnelle ; est-ce que j'ai bien compris ?

[...]

Et donc, je ne tirerais pas ce type de conclusion, je dirais plutôt qu'il s'agissait de personnes – ou qu'il est possible qu'il se soit agi de personnes – qui ont participé à la planification d'un programme d'autodéfense civile avant le 6 avril, et dont l'intention n'était pas nécessairement de commettre un génocide.

Parce que je n'ai aucun moyen de savoir ou de prouver qu'il y avait une intention génocidaire de la part de chacune de ces personnes. »

Au-delà du biais de similarité entre les effets et leurs causes, s'ajoute une confusion entre dénotation et connotation.

D - La confusion entre la dénotation et la connotation

Dans l'expression « acte génocidaire », l'adjectif « génocidaire » renvoie légitimement au signifié, c'est-à-dire au concept dénoté par le signifiant, à l'idée d'un crime visant la destruction totale ou partielle d'un groupe.

En revanche, lorsqu'on juxtapose cet adjectif au substantif « idéologie », on opère un glissement rhétorique significatif.

L'usage de cet adjectif ne vise plus à dénoter mais à connoter. On passe ainsi d'une fonction de dénotation à une volonté de connotation.

L'adjectif « génocidaire » ne sert plus à qualifier ou à spécifier une idéologie précise, dotée d'un contenu identifiable, mais à projeter sur le terme « idéologie » la charge émotionnelle et morale écrasante associée au mot « génocidaire ».

On crée ainsi une locution à forte puissance affective et sémiotique, mais conceptuellement vide.

Après avoir démontré que le concept d'« idéologie génocidaire » n'était doté d'aucun pouvoir d'explication substantiel, il importe de nous intéresser aux facteurs et aux mécanismes concrets ayant conduit au génocide d'une très grande partie des Tutsi de l'intérieur et aux massacres des Hutu considérés comme sympathisants ou complaisants vis-à-vis du FPR.

II. Les mécanismes concrets du génocide de 1994 : peur, pression sociale, opportunité et absence d'internalisation d'une idéologie « génocidaire »

Contrairement à ce qu'entend signifier la sunna rwandaise post-génocide qui présente le génocide de 1994 comme le résultat inéluctable d'une idéologie génocidaire profondément ancrée dans les esprits hutu, les faits historiques contredisent cette thèse.

Le génocide ne résulta ni d'une haine raciale millénaire ni d'une propagande ayant « formaté » les cerveaux depuis les années 1960. Il s'explique avant tout par **l'exploitation aiguë d'un état de peur collective** et du clivage « *nous ou eux* », dans un contexte de guerre civile, d'assassinat présidentiel et de chaos total.

Nous examinerons successivement les facteurs concrets qui ont conduit des centaines de milliers de Rwandais ordinaires à participer aux massacres : l'existence d'un substrat de peurs réelles, la montée rapide de la peur collective, le rôle de la pression sociale intra-hutu, l'opportunité, ainsi que l'absence d'internalisation massive d'une idéologie « génocidaire ». Des travaux empiriques de Scott Straus et Lee Ann Fujii viendront étayer cette analyse.

A. L'existence d'un substrat de peurs réelles et épistémologiquement justifiées

Il convient de noter qu'un substrat de peurs réelles existait. Tout d'abord, la peur du FPR (Front Patriotique Rwandais, majoritairement tutsi), la peur d'un retour à la domination tutsi, la peur de massacres comme ceux ayant eu cours au Burundi lors de l'assassinat du président réconciliateur hutu Melchior Ndadaye en octobre 1993 par des Tutsi.

La mémoire du génocide de l'élite hutu au Burundi, qui fit au moins 150 000 morts, fut également un facteur qui rendait la peur légitime, le premier génocide de la région des Grands Lacs ayant été commis par des éléments tutsi¹.

Autre facteur de peur : l'attaque du FPR en février 1993, accompagnée de massacres, qui provoqua l'exode d'environ un million de réfugiés terrorisés pour certains par ce qu'ils avaient vu.

Les témoignages des massacres perpétrés par le FPR à Ruhengeri et Byumba se répandirent dans les camps, ce qui permit aux élites extrémistes hutu, en agissant

habilement et cyniquement, de transformer ces peurs en impératif de survie : « **Tuez-les avant qu'ils ne vous tuent** ».

La montée de cette peur collective et exacerbée était un phénomène récent, puisqu'avant 1990, Hutu et Tutsi vivaient souvent en bonne entente (voisins, mariages mixtes, mêmes églises et écoles).

Les tensions ethniques n'étaient ni constantes ni enracinées au point de provoquer un génocide spontané.

B. Les enseignements des études empiriques et l'absence d'internalisation massive d'une idéologie génocidaire raciste et/ou haineuse

Les études empiriques ont démontré que le corpus idéologique constitué par la théorie hamitique et les « Dix Commandements hutu » n'avait produit des effets que sur une minorité des élites.

Ce corpus n'était pas largement internalisé et ne fut pas le moteur principal pour les centaines de milliers de participants ordinaires (paysans, pères de famille).

Dans son ouvrage « The Order of Genocide (2006) », Scott Straus, s'appuyant sur des études empiriques, c'est-à-dire des entretiens semi guidés avec plus de 200 génocidaires condamnés, réfute explicitement l'idée d'une idéologie ancrée de manière profonde et ancienne comme cause principale du génocide.

Il conclut que les mécanismes qui avaient poussé les individus à tuer n'étaient pas principalement liés à des préjugés ethniques, à une antipathie préexistante, à une manipulation par la propagande raciste, ni à un engagement nationaliste.

Globalement, les Hutu n'ont pas tué les Tutsi parce qu'ils les haïssaient, parce qu'il les considéraient comme non-humains ou étaient imprégnés d'une idéologie nationaliste hutue.

Les principaux facteurs furent l'incertitude et la peur liées à la guerre, la pression sociale intra-hutu et l'opportunité.

Le terme « Inyenzi » (cafard), souvent cité comme preuve de déshumanisation, était à l'origine un acronyme positivement connoté, résultat d'une autodésignation par les combattants tutsi exilés (« *Ingangurarugo yemeye kuba ingenzi* » : membre engagé à la bravoure).

Il devint péjoratif plus tard, à partir des attaques des années 60 depuis l'Ouganda menées par les monarchistes tutsi, mais ne reflétait pas une déshumanisation systématique généralisée.

Lee Ann Fujii, dans *Killing Neighbors* (2009), oppose à la thèse de la « haine ethnique » celle d'une « peur ethnique » exploitée par les élites.

La participation aux massacres fut le résultat d'une pression intra-hutu (menaces de mort en cas de refus), des liens sociaux (groupes de voisins obligés de « faire comme tout le monde ») et de la peur immédiate du FPR, et non d'une idéologie raciste intériorisée.

« *It was not overwhelming hatred for Tutsi that Joiners felt but an overwhelming sense of fear.* »

La radio RTLM eut un impact limité – moins de 15 % des mobilisations directes selon Straus – et seuls 3 % des tueurs connaissaient les « Dix Commandements hutu ».

Les tueurs étaient des hommes ordinaires, agissant sous coercition, peur et opportunité dans un climat de guerre défensive intense.

C'est pourquoi projeter la grille conceptuelle de Gregory Stanton (stades du génocide, incluant la déshumanisation) sur les processus (succession des changements d'états des choses sur la durée) et les événements singuliers ayant conduit au génocide est une erreur épistémologique manifeste, puisque cette grille est en définitive dénuée de pouvoir explicatif et prédictif.

Ce biais méthodologique ressemble au phénomène de précession des modèles développé par Baudrillard, à ce mécanisme décrit par Jean Piaget par lequel l'être humain a tendance à assimiler les objets réels y compris les faits à des grilles conceptuelles préexistantes, à des schèmes de pensée déjà incorporés dans ses structures mentales.

L'accommodation qui consiste à ajuster les schèmes conceptuels pour améliorer leur pouvoir de représentation du réel requiert un effort auquel il est parfois tentant de renoncer, surtout la grille conceptuelle dominante sert un agenda politique.

III. Le concept d'« idéologie génocidaire » : un leurre rhétorique au service du pouvoir et un instrument de diversion

Aujourd'hui encore, le régime de Paul Kagame mobilise le même concept pour justifier ses opérations militaires répétées en République démocratique du Congo (RDC). En invoquant la nécessité de « combattre l'idéologie génocidaire » des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le gouvernement rwandais transforme un problème politique, sécuritaire et historique complexe en une formule rhétorique simplificatrice.

Devenu un véritable mot-valise, le concept d'« idéologie génocidaire » remplit, au bénéfice du régime de Kigali, plusieurs fonctions stratégiques :

- légitimer des interventions militaires transfrontalières sur le territoire congolais ;
- disqualifier toute forme d'opposition, qu'elle soit interne ou externe, en l'assimilant à une menace existentielle ;

- perpétuer un récit victimaire permanent qui justifie à la fois l'autoritarisme intérieur et la marginalisation politique des Hutu.

En réduisant des dynamiques multifactorielles à une essence maléfique unique, ce concept dispense commodément d'analyser les causes structurelles, les responsabilités, dont celles du FPR, et les calculs géopolitiques en jeu.

Il reproduit ainsi le même cercle tautologique déjà observé : on attribue à la cause la nature de ses effets en créant le terme « idéologie génocidaire » pour en faire la cause essentielle.

Le concept d'« idéologie génocidaire », vide de contenu explicatif, sert avant tout à verrouiller le débat public, à étouffer toute contestation et à consolider le contrôle du régime sur le narratif historique et politique. Il n'éclaire ni les mécanismes concrets du génocide de 1994, ni la nature réelle des conflits actuels dans l'est de la RDC.

Plus fondamentalement, l'invocation permanente de l'« idéologie génocidaire » permet d'occulter la responsabilité du Front patriotique rwandais (FPR) dans la création des conditions ayant rendu le génocide inévitable en cas de survenance d'un déclencheur hyperpuissant comme l'assassinat du président Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994 et celui du colonel Élie Sagatwa, considéré comme un officier proche du cercle des extrémistes hutu et faisant partie des figures les plus radicales du régime.

Avant de conclure, il convient ici de rappeler que quatre jours avant l'attentat qui déclencha la fureur génocidaire, Paul Kagame déclarait au général Dallaire que le pays était « à la veille d'un cataclysme et qu'une fois enclenché, aucun moyen ne permettrait de le contrôler. »

Conclusion

Le concept d'« idéologie génocidaire » s'avère, en définitive, un leurre sémantique et épistémologique dépourvu de véritable pouvoir explicatif. Il ne permet ni de comprendre les mécanismes concrets qui ont conduit à l'horreur de 1994 – peur collective, pression sociale et opportunité – ni d'éclairer les dynamiques actuelles dans l'est de la RDC.

Instrumentalisé par le régime de Kigali, ce concept fonctionne avant tout comme un outil de légitimation rhétorique : il justifie les interventions militaires transfrontalières, disqualifie toute opposition et perpétue un récit victimaire qui verrouille le débat public.

En réduisant des processus historiques complexes à une essence maléfique unique, il dispense commodément d'analyser les responsabilités réelles, les calculs de pouvoir et les conditions structurelles qui ont rendu le génocide possible.

Plutôt que de répéter indéfiniment une formule magique dépourvue de contenu scientifique, une approche sérieuse du passé rwandais et des conflits régionaux exige d'abandonner ce concept fallacieux pour se tourner vers l'étude rigoureuse des

mécanismes concrets, des contextes politiques et des dynamiques sociales qui façonnent la violence de masse.

Seule cette exigence de lucidité permettra de sortir du cycle tautologique et de construire une compréhension authentique des tragédies passées comme des enjeux présents.

Références principales

- Bunge, Mario (plusieurs ouvrages sur l'ontologie, notamment sur la distinction entre construits et choses réelles).
- Dallaire, Roméo A., & Beardsley, Brent (2004). *J'ai serré la main du diable : La faillite de l'humanité au Rwanda*. Montréal : Libre Expression.
- Fujii, Lee Ann (2009). *Killing Neighbors: Webs of Violence in Rwanda*. Ithaca : Cornell University Press.
- Straus, Scott (2006). *The Order of Genocide: Race, Power, and War in Rwanda*. Ithaca : Cornell University Press.

ⁱ Lemarchand, R. (2002). Le génocide de 1972 au Burundi Les silences de l'Histoire. *Cahiers d'études africaines*, 167(3), 551-568. <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.156>.